



Études & Conseil
Stratégie
Marketing
Management Social & Organisation
Lobbying Social

La note sociale EPSY

N°63 – Mai 2007

*Vers un déplacement des conflits
du public vers le privé*

Si par essence un gouvernement de droite ne suscite jamais l'adhésion de la part des syndicats, les propositions du nouveau Président parlent à leurs adhérents¹ et aux salariés. Ainsi se creuse un écart encore plus important entre les syndicats et le monde du travail, écart qui les contraint, dans un premier temps, à temporiser, du moins en ce qui concerne l'avenir de la Fonction Publique.

1. Secteur public : changement d'approche

Depuis 1995, tous les nouveaux gouvernements ont eu pour objectif la réforme du secteur public, qu'il s'agisse de la Fonction publique (mobilité et réduction d'effectifs) ou des entreprises publiques (fin des régimes spéciaux).

La forte présence syndicale et l'hostilité d'une majorité de ses personnels a eu raison de toutes les velléités gouvernementales. **A la différence de ses prédécesseurs, Nicolas Sarkozy propose un dispositif "gagnant-gagnant" à ces personnels mêlant sécurité** (pas de suppression de poste), **perspectives de carrières** et de **rémunération** ("*des fonctionnaires moins nombreux, mieux payés... par un partage des gains de productivité*") et **préservation des acquis des 35 heures** pour ceux qui le souhaiteraient.

Des orientations qui suscitent un certain intérêt, ce qui explique le faible écho des syndicats – de la CGT et de FO en particulier – ce qui en dit long sur les difficultés qu'elles rencontrent pour prendre le bon positionnement.

En ce qui concerne la réforme des régimes spéciaux, le nouveau Président a insisté sur la nécessité du dialogue social pour y

¹ Cumul des votes Bayrou / Sarkozy : CGT : 22%; CFDT : 44%; FO : 39%; CFTC : 53%; CGC : 81%.



parvenir. **En recevant deux fois les partenaires sociaux depuis son élection, il donne un signe fort de sa volonté de dialogue, qui empêche ceux-ci d'avoir la même stratégie d'affrontement direct qu'avec les gouvernements précédents, en cherchant à imposer son calendrier, même si les syndicats s'y opposent².**

Difficiles pour les partenaires sociaux de mobiliser les salariés sur "*les privilèges catégoriels*" et rééditer par-là 1995. A tel point que les cheminots qui avaient annoncé une grève d'ampleur à la SNCF, le 5 juin prochain ont été obligés de l'annuler *sine die* !

Par ailleurs les syndicats ne peuvent pas se mettre dans une position de refus total, car certains projets les intéressent. Ainsi en permettant **la liberté de présentation au premier tour des élections professionnelles, favorise les plus puissants (CGT, CFDT)**, mais permet également aux autres UNSA et SUD principalement, d'éviter les contentieux juridiques liés à la représentativité.

Enfin, si "*le travailler plus pour gagner plus*" provoque l'ire des syndicats, il ne s'agit que d'une position de façade car ils trouvent ici un axe revendicatif qui trouvera raisonnera écho auprès de toutes les catégories de personnel.

2. Vers un déplacement des conflits sociaux...

Si certaines réformes s'inscrivent dans le cadre du dialogue social³, d'autres se feront par voie réglementaire ou législative : l'exonération de charges pour les heures supplémentaires, etc...

Celles-ci concernent pour partie les entreprises. Elles seront donc mises en œuvre beaucoup plus rapidement, ce qui laisse augurer d'une rentrée de septembre tendue dans le secteur privé.

Il convient de se rappeler que l'une des conséquences de la mise en place des 35h avait été la diminution massive des heures supplémentaires. Supprimées pour les salariés au forfait, encadrées au maximum pour les autres.

Or, il convient de constater qu'avec les augmentations de productivité, l'alourdissement des procédures et parfois des contrôles, les charges de travail ont augmenté. Il existe encore ici ou là des poches de dépassements, sans même parler du monde artisanal et du petit commerce.

² Il n'y a rien d'étonnant à ce que ce soit la CFDT qui la première refuse ce calendrier dans la mesure où elle continue à perdre des adhérents. Son avenir, selon elle, passe par sa capacité à redevenir revendicatrice.

³ Septembre 2007 : conférence sur l'égalité professionnelle, la fléxisécurité, les conditions de travail et la représentativité syndicale.



Si jusqu'à maintenant dans les grandes entreprises, elles faisaient l'objet de déclaration ou de compensation et d'un traitement au cas par cas, l'inflexion gouvernementale va créer un fort foyer de tension.

La CGC n'a pas attendu. Son Président, dès le 14 mai avait mis en avant d'une part "**le problème du bon million de salariés aujourd'hui rémunérés au forfait jour, dont le concept même du forfait jour est exclusif de tout paiement d'heures supplémentaires**" et d'autre part "**toutes celles et ceux qui sont dans des situations où on leur demande de travailler 39h payés 35...**". Une manière habile de surfer sur le malaise des cadres et pour les autres de revenir sur les blocages des salaires des années 2000.

Enfin, la problématique du partage des gains de productivité qui sera mis en place dans la Fonction Publique va affecter en premier lieu les grandes entreprises.

Contraintes sous la pression de la concurrence de gagner en productivité, elles vont devoir à la fois accroître leur performance en utilisant la variable humaine pour se tenir dans leurs plans, ou se mettre à comptabiliser réellement la production de chaque collaborateur.

Dans un cas comme dans l'autre ce sera sans nul doute une nouvelle source de conflictualité qui peut également être accentuée en cas de tension sur l'emploi (objectif : 5% de chômeurs).

Si l'on peut s'attendre à moins de grèves affectant le fonctionnement de la nation (transport, administrations), il ne fait aucun doute que nous nous engageons vers une période de tension sociale localisée et dont l'intensité sera à relier avec la santé financière des entreprises concernées : Moins de grévistes, mais plus de grève...

Pour toute information complémentaire ou pour une présentation plus en détail de nos champs de compétence et de nos outils de diagnostic, vos contacts :

Jean-Claude Ducatte – Clémentine Berger

Par téléphone au 01.47.61.85.85 ou 06.62.64.11.76

Ou par mail : ducatte@epsy.com /

Retrouvez toutes nos informations sur le site www.epsy.com.